

Responsabilité rédactionnelle: Gerhard Schilling, MFE

Peter Tschudi

# Le Conseil fédéral a tenu parole!

Avec deux ordonnances adoptées le 20.6.2014, le Conseil fédéral débute à présent concrètement la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel / Masterplan.

## 1. Le Conseil fédéral adapte le tarif médical TARMED.

Le tarif médical TARMED est en vigueur depuis une dizaine d'années. Depuis, les progrès médicaux et techniques ont entraîné des mouvements dans la structure. Cette dernière dans son ensemble n'est plus adéquate et doit être adaptée. Les partenaires tarifaires n'ayant pu s'entendre, le Conseil fédéral adapte la structure tarifaire, pour la première fois, dans le cadre de sa compétence subsidiaire. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014, la rémunération de certaines prestations techniques sera revue à la baisse, tandis que les médecins de premier recours, notamment les médecins de famille et les pédiatres, recevront un supplément par consultation en cabinet. L'augmentation tarifaire correspondra à une hausse de 10 points tarifaires pour les prestations de médecine de famille au cabinet médical. Cette mesure répond aussi à un mandat parlementaire et concrétise l'un des objectifs du masterplan «médecine de famille et médecine de base». Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance correspondante.

Source: <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=53404>

## 2. Le Conseil fédéral approuve l'idée d'une répartition régionale équilibrée de l'initiative!

Les cantons devraient pouvoir mieux réguler les soins ambulatoires pour éviter les situations de sur-provisionnement et de sous-provisionnement sur leur territoire. Pour ce faire, les milieux concernés doivent être associés au processus de décision et s'orienter suivant des critères de qualité. Le Conseil fédéral propose de modifier en conséquence la loi sur l'assurance-maladie. Le projet en question, fruit des discussions menées avec les principaux acteurs, est mis en consultation le 20 juin 2014.

Source: <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=53400>